



*Dynamique par nature !*

République Française  
Département de la Sarthe  
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable  
**COMMUNE DE LA GUIERCHE**  
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

**N°16-04-2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE LA GUIERCHE**

Date de la convocation : 30/03/2026  
Date d'affichage convocation : 30/03/2026  
EN EXERCICE : 15 membres  
PRESENTS : 14  
ABSENTS : 1  
POUVOIR(S) : 1  
VOTANT(S) : 15  
ABSENTION(S) : 0  
EXPRIMES : 15

**SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

**DELIBERATION N° 16-04-2026**

**Objet de la délibération : Désignation élu représentant au sein du Comité National d'Action Social (C.N.A.S.)**

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

**Présents selon l'ordre du tableau municipal :**

- Monsieur Éric BOURGE : Maire
- Madame Françoise ROSALIE, Monsieur Jany PERRIN et Madame Élodie GAUTIER : adjoints.
- Madame Régine RONCIERE, Madame Véronique DALMONT, Madame Véronique BUREL, ~~Monsieur Mickaël BESNARD~~, Monsieur Gaëtan GEFFROY, Monsieur Julien GERVAIS, Madame Laure BOURASSEAU, Monsieur Matthieu DUBOIS, Madame Vanessa TALON, Monsieur Alexandre HATET et Monsieur Vincent GUERINEAU, conseillers municipaux.

**Absent excusé** : Monsieur Mickaël BESNARD

**Absent non excusé** : NÉANT

**Pouvoir(s)** : Monsieur Mickaël BESNARD a donné pouvoir à Monsieur le Maire Éric BOURGE

Madame Laure BOURASSEAU été désignée secrétaire de séance.



## SUITE ET FIN DELIBERATION N° 16-04-2026

### Exposé des faits :

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la désignation d'un délégué élu au comité national d'action sociale auprès duquel la collectivité est adhérente.

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé CS 30406 3 RUE GUSTAVE EIFFEL 78280 GUYANCOURT.

Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Élodie GAUTIER en qualité de déléguée représentant le corps des élus de la commune au CNAS.

### Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et conformément au vote ci-dessous :

#### Résultat du vote :

Unanimité

Ou

Majorité  : nombre de voix : Pour ..... Abstention..... Contre.....

**DESIGNE Madame Élodie GAUTIER** en qualité de délégué élu comme représentant de la commune au CNAS et ce, pendant la durée du mandat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents après lecture.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 7 avril 2026

LE MAIRE,  
Eric BOURGE

Le Secrétaire de séance,  
Laure BOURASSEAU